



INSTITUT
SAINT LOUIS SAINT CLÉMENT
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

Viry-Châtillon, le 11 mai 2021

Campagne de bourse lycée **Rentrée scolaire 2021-2022**

Chers Parents,

Je vous informe que la campagne de bourses lycée 2021-2022 sera ouverte à partir du 17 mai jusqu'au 6 juillet 2021.

Sont uniquement concernés par cette campagne :

- Les élèves actuellement scolarisés en classe de troisième à Saint Louis Saint Clément,
- Tous les élèves LYCEENS **NON BOURSIERS**.

*Si votre enfant est **lycéen et déjà boursier**, vous n'avez pas à reformuler une nouvelle demande (celle-ci étant valable durant toute la scolarité au lycée).*

Un simulateur en ligne existe pour estimer si votre foyer peut bénéficier de cette aide : <http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee.html>

Si vous êtes éligibles et que vous souhaitez formuler une demande il conviendra que vous éditiez **à partir du 17 mai sur le site de l'institut** :

- Le formulaire de demande de bourse lycée 2021-2022,
- La procuration (OBLIGATOIRE pour les établissements privés).
- Vous complétez et signez ces documents en y joignant impérativement une copie LISIBLE et complète de la déclaration automatique des revenus 2020 ou l'avis de situation déclarative des revenus 2020 du foyer fiscal (les deux conjoints dans le cadre d'un PACS, vie maritale, ...).
- Des autres justificatifs sont à fournir en cas de séparation, de décès, d'un changement de résidence de l'enfant (acte ou convention de divorce, attestation CAF, acte de décès...).

MERCI DE NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS.

D'autre part, je vous recommande vivement de bien vérifier ou mettre à jour votre situation familiale auprès de l'établissement notamment en cas de séparation, divorce, mariage, ... Ces informations sont capitales pour le bon traitement de votre demande.

La date limite du dépôt du dossier COMPLET est fixée **au 6 juillet 2021**.

Le dépôt du dossier **COMPLET** sera à me retourner directement par l'un des canaux suivants :

1-35 RUE MARGOT
91170 VIRY-CHÂTILLON
T 01 69 12 29 29
F 01 69 05 94 32
WWW.SAINTLOUIS-VIRY.FR
ACCUEIL@SAINTLOUIS-VIRY.FR

- Soit par l'intermédiaire de votre enfant sur un temps de récréation (canal à privilégier),
- Soit par voie postale à l'attention de Madame LEON (1 rue Margot, 91 170 VIRY-CHATILLON),
- Soit par vous-même en ayant en amont pris rendez-vous avec moi.

Tout dossier envoyé par vos soins par mail ne pourra pas être traité, l'académie souhaitant uniquement les originaux.

Un accusé de réception vous sera ensuite envoyé par l'établissement comme preuve de dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, il vous sera exigé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation de votre part.

Si toutefois vous ne le recevez pas sous quinze jours n'hésitez pas à prendre contact avec moi (d.leon@saintlouis-viry.fr).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et nous vous prions d'agréer, Chers parents, l'expression de notre considération.

Mme D. LEON
Service des bourses